

Rapport d'activités final 2011

MAISON DE L'ENVIRONNEMENT



Information, Conseils, Sensibilisation, Accompagnement, Consultation, Coproduction, Médiation, Concertation, Participation

avec le soutien de



Wallonie



Espace Environnement

Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Contexte et objectifs généraux	3
2.1.	Personnel affecté à la mission	4
3.	Description et évaluation des missions.....	5
3.1.	Information et conseil	5
3.1.1.	La permanence	5
3.1.2.	Les fiches-conseil	9
3.1.3.	Les FAQs.....	10
3.1.4.	Les expositions	10
3.1.5.	Le Centre de documentation	11
3.2.	Structuration et concertation	12
3.3.	Initiation et développement de projets	14
3.3.1.	Participer à la réflexion au sujet de l'Agenda 21.....	14
3.3.2.	Favoriser l'appropriation de l'outil Agenda 21 Local	14
3.3.3.	Les jardins partagés	15
3.3.3.1.	Communes	15
Un exemple : le potager du parc communal de Châtelet	16	
3.3.3.2.	Société de logement.....	16
Un exemple : étude de faisabilité d'un jardin partagé sur un site géré par la SWL	16	
3.3.3.3.	Autres	16
3.4.	Expertise	17
3.4.1.	Participation à des groupes de travail ou commissions.....	17
3.4.2.	Intervention dans des colloques et formations	17
3.4.3.	Encadrement et évaluation de stagiaires.....	18
3.5.	Communication et mise en réseau.....	19
3.5.1.	Diffusion d'une plaquette de présentation Maison de l'environnement	19
3.5.2.	Visibilité du siège de la Maison de l'environnement	19
3.5.3.	Diffusion d'information via le site Internet d'Espace Environnement et ses réseaux sociaux.....	20
4.	Annexes.....	21

1. Introduction

Le présent rapport intermédiaire fait le bilan des activités d'Espace Environnement dans le cadre du projet Maison de l'environnement subventionné par le Ministre de l'environnement pour l'année 2011.

Le programme d'activités 2011 (annexe 1) qui sous-tend la présente mission a été approuvé lors du comité d'accompagnement du 04/03/2011. Le compte rendu de la réunion se trouve en annexe 2. Un second comité d'accompagnement a eu lieu le 8 septembre 2011 afin de présenter les activités entreprises au premier semestre 2011. Le compte rendu de la réunion se trouve en annexe 3.

2. Contexte et objectifs généraux

Depuis 1988, Espace Environnement propose et concrétise, avec le soutien du Ministère de l'Environnement de Wallonie, un programme annuel d'activités pour la « Maison de l'environnement ».

Cette mission est menée **sur le territoire de la Wallonie**.

L'objectif principal de la mission est **d'impulser une participation active** à la gestion concertée de l'environnement dans une **perspective de développement durable**. Force est de constater que les citoyens mais aussi le monde associatif et les pouvoirs publics, sont ballottés entre campagnes d'information et de désinformation, données scientifiques et rumeurs. Si l'environnement est au cœur de bien des conversations, éditoriaux et déclarations, les actions structurées, qu'elles soient privées ou collectives, restent encore souvent isolées et peu nombreuses en comparaison avec l'énergie déployée et les volontés sincères de changements.

C'est pourquoi la mission d'information et de conseil de la Maison de l'environnement est plus que jamais essentielle pour canaliser et structurer les interrogations et **responsabiliser, de façon constructive**, tous les acteurs du cadre de vie afin de les amener à une participation et une mobilisation citoyenne.

Pour ce faire, la Maison de l'environnement a développé des compétences spécifiques :

1. **capacité à induire des changements de comportement et à susciter la mobilisation citoyenne.** Au-delà d'une mission de conscientisation et/ou d'information, divers processus sont utilisés pour dynamiser la population, la mobiliser dans des actions concrètes, durables et locales. A cette fin, la Maison de l'environnement est présente sur le terrain pour susciter et accompagner les changements impulsés par la politique environnementale portée par la Wallonie. Cette proximité avec les acteurs permet une meilleure compréhension de la politique environnementale régionale au niveau local.
2. **la concertation et la médiation.** Dans le domaine de l'environnement et, plus largement, de la gestion publique et collective des ressources, la concertation s'est imposée comme un principe d'action publique. Ainsi, les éco-conseillers développent des méthodologies (carte des acteurs, recueil des attentes, stratégie de dialogue, etc.) pour amener les acteurs à construire des projets en commun. Grâce à des stratégies bien étudiées, la Maison de l'environnement peut intervenir en tant que tiers neutre pour faciliter le dialogue et la recherche d'un accord concerté entre les parties. La mise en place de la concertation est étroitement liée au principe de participation sur lequel la Maison de l'environnement fonde ses activités.

Si les activités de la Maison de l'environnement s'adressent à différents publics, **les citoyens et le monde associatif sont plus particulièrement ciblés**. En effet, il importe de qualifier ces acteurs tant par l'information et le conseil, que par la structuration, afin de les amener à prendre une place dans les processus de concertation, de décision et de construction touchant au cadre de vie et, de façon plus large, à l'environnement.

Par ailleurs, ces compétences de terrain sont mises au service de l'élaboration de la politique environnementale de la Wallonie.

En effet, la Maison de l'environnement recueille des informations auprès des acteurs et **capitalise des expériences qu'elle transmet à l'échelon régional** par différents biais (rencontres avec l'Administration ou le Cabinet, groupes de travail, commissions d'avis tels que le CWEDD et la Commission des déchets, participation à des réseaux tels Association 21, IEW, ABECE, remises d'avis lors de procédures d'enquêtes publiques, etc.).

La Maison de l'environnement occupe donc **un rôle d'interface** entre la Wallonie et les interrogations et préoccupations concrètes des citoyens dans leur quotidien.

En 2011, la Maison d'environnement s'est structurée, d'une part, autour de ses missions de base :

- l'information, le conseil, la formation ;
- la concertation et la médiation ;
- l'accompagnement de projets liés à la gestion du cadre de vie ;

et, d'autre part, la Maison de l'environnement s'est positionnée pour jouer un rôle proactif dans l'appropriation de la notion de développement durable et d'Agenda 21 Local et ce, tant au niveau de la réflexion qu'à celui de l'accompagnement de projets ou la création d'outils au service de ces thématiques.

2.1. Personnel affecté à la mission

La Maison de l'environnement réunit une équipe dont la pluridisciplinarité et le professionnalisme font la force des projets entrepris. Celle-ci est composée de :

- Mathieu Baudalet : ingénieur chimiste des bio-industries, DES en environnement ;
- Delphine Fontenoy : biologiste, DES en sciences et gestion de l'environnement ;
- Annick Marchal : biologiste, éco-conseillère ;
- Antonella Galione : secrétaire.

Par ailleurs, la Maison de l'environnement bénéficie du soutien, au sein d'Espace Environnement, des différentes personnes ressources et, en particulier :

- Sabine Vigneron : sociologue, éco-conseillère ;
- Eddy Bachorz : géologue, DES en environnement, éco-conseiller ;
- Jean-François Bayot : éco-conseiller ;
- Françoise Jadoul : biologiste ;
- Thérèse Devallée : sociologue, licenciée en communication sociale, webmaster ;
- Marthe Desclée : documentaliste.

De plus, la Maison de l'environnement s'insère dans un vaste réseau constitué d'associations et de professionnels actifs dans le domaine de l'environnement. Ce réseau apporte un complément aux ressources internes et permet d'échanger activement de nombreuses informations, méthodologies et pratiques mais aussi d'orienter au mieux les personnes qui entrent en contact avec elle.

3. Description et évaluation des missions

3.1. Information et conseil

Définition de la mission :

- Délivrer une info claire, accessible et actualisée, générale ou spécialisée (juridique, technique...);
- Aider à la compréhension de situations concrètes parfois complexes ;
- Conseiller pour une participation citoyenne active et responsable ;
- Anticiper d'éventuels conflits.

L'information et la sensibilisation sont les premières **étapes indispensables à la participation et l'implication citoyenne**. C'est pourquoi, en 2011, la Maison de l'environnement y a, à nouveau, consacré un volet important de sa mission.

L'expérience démontre qu'une information n'a de poids que si elle est :

- adaptée au public cible ;
- délivrée dans un contexte particulier.

Par ailleurs, on constate que les questionnements sont de plus en plus spécifiques et que les réponses ne se trouvent pas dans des outils plus généraux.

Par conséquent, Espace Environnement met son expérience en matière d'information et de sensibilisation au service de la Maison de l'environnement pour offrir ainsi un **terrain plus favorable à la participation du public** en matière d'environnement. Pour ce faire, plusieurs outils sont exploités : une permanence, des fiches-conseil, des FAQ, un service de documentation.

3.1.1. La permanence

Cet outil répond parfaitement à une demande d'information spécifique et ciblée en apportant des réponses et conseils au cas par cas. Ce type de service permet de fournir une information plus fouillée et constitue une étape qui facilitera l'évolution du dossier.

En parallèle aux initiatives de terrain suivies par Espace Environnement, les appels reçus à la permanence téléphonique mettent en évidence les préoccupations des citoyens et, plus largement, les besoins sociétaux. Cette information est précieusement exploitée pour produire des outils mais aussi, et surtout, impulsée dans des réflexions alimentant les politiques régionales.

Grâce à la permanence, les personnes recherchant une information relative à l'environnement et au cadre de vie sont en contact **avec des éco-conseillers qui prodiguent des conseils adaptés** à la nature de leur demande.

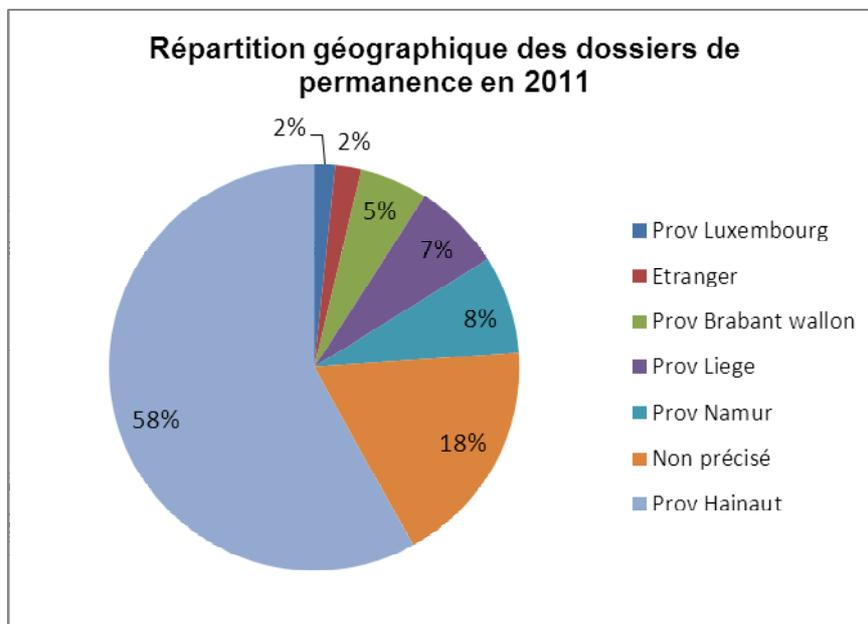
Accessible du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 au 071/300.300, par mail info@espace-environnement.be ou sur simple visite, la permanence rencontre divers objectifs :

- le demandeur reçoit des éclaircissements par rapport à des démarches administratives ou un processus législatif ;
- l'éco-conseiller aide à trouver les bons interlocuteurs et peut servir d'intermédiaire ou de médiateur en cas de conflit.

Chaque dossier est répertorié de façon informatique dans une base de données permettant d'évaluer annuellement les caractéristiques des demandes (objet de la demande, zone géographique, profil du demandeur, etc.).

Durant l'année 2011, nous avons enregistré 243 cas de permanence. La liste statistique reprenant l'ensemble des dossiers est jointe en annexe 4.

La répartition géographique des dossiers traités est la suivante :



En 2011, une progression de 25% du nombre de dossiers traités a été observée (195 dossiers traités en 2010). Cette augmentation peut s'expliquer par l'effort fourni en 2010 et 2011 en matière de communication sur les services mis à disposition des citoyens par la Maison de l'environnement.

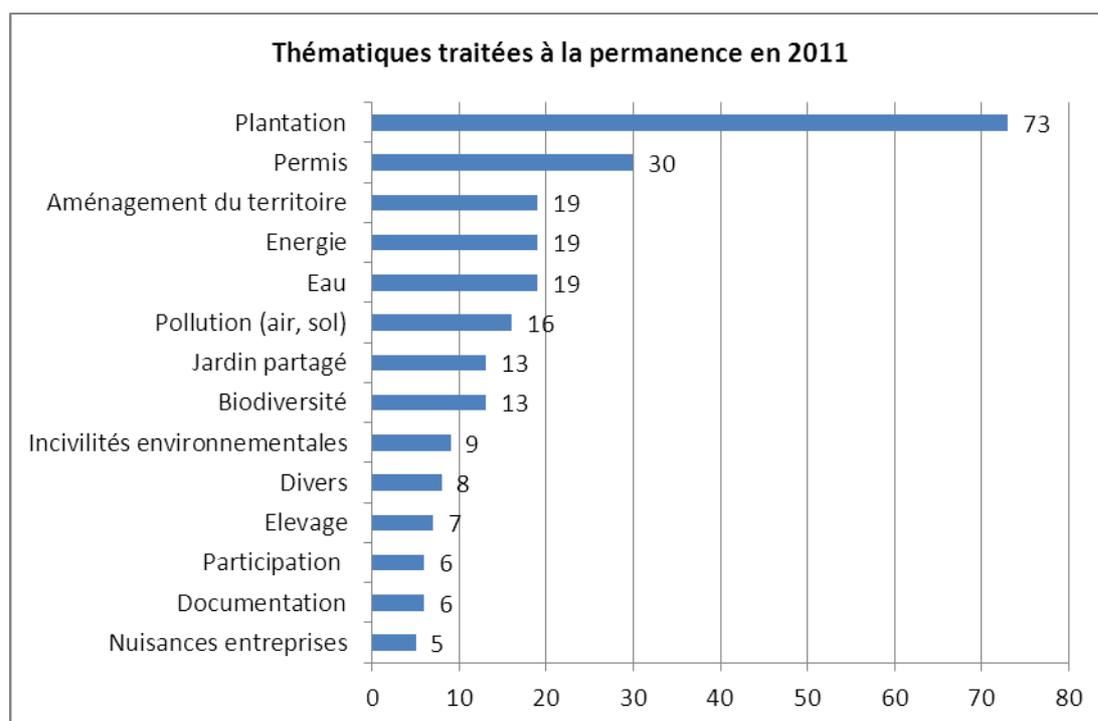
Ces chiffres démontrent la très bonne visibilité des services de la permanence en Province du Hainaut. Ceci s'explique entre autre par la localisation même des bureaux à Charleroi et par les relations plus spécifiques d'Espace Environnement avec de nombreuses communes du Hainaut. Depuis 2010, diverses démarches sont entreprises pour tenter d'équilibrer la répartition géographique des dossiers (présence au Salon des Mandataires de Marche-en-Famenne, participation à des formations de l'UVCW, présentation des services de la Maison de l'environnement aux futurs éco-conseillers de l'ABECE, etc.).

Les dossiers répertoriés dans la rubrique « non précisé » sont, pour la plupart, des contacts entrepris par mail pour lesquels nous n'avons pas de retour suite à un premier traitement de la demande par mail. Un dossier a également été traité en France et classé dans la rubrique « Etranger ».

Le tableau ci-dessous présente le nombre dossiers traités par 100 000 habitants. Son analyse apporte une lecture intéressante et plus nuancée avec un nombre important de dossiers en province de Hainaut.

Province	Nbr dossiers traités / 100.000hab
Luxembourg	1,49
Liege	1,59
Namur	4,02
Brabant wallon	3,43
Hainaut	10,76

Les thématiques des dossiers sont réparties comme suit :



En 2011, les thématiques qui ont été les plus fréquemment traitées sont « Plantation¹ » (73 dossiers) et « Permis² » (30 dossiers). Une réduction du nombre de dossiers sur le thème de l'épuration est observée. A l'inverse, certaines thématiques en lien avec la qualité du cadre de vie et de l'environnement (pollution, incivilités environnementales, énergie) sont en augmentation.

Exemples de demandes traitées à la permanence

Le contexte

Un habitant de Jumet a interpellé la permanence téléphonique de la Maison de l'environnement pour différentes nuisances environnementales touchant l'ensemble des habitants de son quartier bâti sur un seul côté de rue, l'autre côté accueillant des activités de recyclage de bois et un dépôt apparemment clandestin et de grande envergure.

Les habitants se plaignent de nuisances sonores, d'écoulements nauséabonds et de dépôts de poussières de bois très abondantes sur leurs terrasses et dans leurs habitations et citernes. Par ailleurs, le volume stocké leur paraît trop important par rapport au permis d'environnement accordé et très dangereux car le site non protégé est souvent fréquenté par

¹ Les dossiers « Plantation » comprennent des sujets tels que les distances de plantation, les conditions d'abattage.

² Les dossiers « Permis » reprennent des questions sur les démarches et réglementations liées au permis unique et permis d'environnement.

des jeunes en soirée. Ils craignent un incendie gigantesque. Leurs relations avec la ville sont très tendues depuis qu'une émission de télévision a mis en image la problématique et la colère des riverains se sentant en danger.

La démarche et les constats

Afin de faire le point et d'objectiver la situation, un éco-conseiller s'est rendu sur place et a contacté les services de l'environnement de la ville. Ceux-ci connaissent la situation mais la considèrent comme une expression de nimby montée en épingle par les médias. Cependant,



une visite sur le terrain montre un dépassement des stocks prévus. L'exploitant l'explique par un problème au broyage et s'engage à régulariser la situation. Par ailleurs, aucun horaire n'est stipulé dans les conditions d'exploitation et la Maison de l'environnement propose une médiation avec les habitants et l'exploitant en vue d'un accord sur les horaires de broyage. Par contre, l'exploitant refuse d'envisager de réaliser son activité sous hangar, ce qui diminuerait fortement le bruit et les poussières. Il invoque l'impossibilité technique. Les habitants pensent que la raison est un coût moindre de gestion. Les services de l'environnement s'engagent à objectiver les nuisances liées aux poussières. Si celles-ci sont avérées, ils s'engagent à imposer une révision du permis. Cette action n'a pas encore abouti. Quant à la décharge sauvage où les habitants signalent de fréquents camions luxembourgeois, les services de l'environnement proposent de réaliser une surveillance si les habitants peuvent préciser leurs dernières observations. Ces dépôts sont sur un terrain privé et clôt, et le propriétaire semble difficile à localiser. Il s'agirait donc d'une activité illicite organisée. Lors de la visite de terrain, aucun écoulement n'était visible mais les services environnement s'engagent à venir sur place faire les constats et prendre les mesures qui s'imposent si la situation se représente.

Analyse

Ce dossier met en évidence le travail de la Maison de l'environnement dans une situation de blocage entre les autorités et les habitants dans un climat de manque de confiance et d'absence de dialogue. Notre travail a permis d'objectiver la situation en relation avec les permis accordés et de rétablir un dialogue entre les différentes parties concernées.

Les habitants sont passés d'un rôle vindicatif à une meilleure compréhension de la situation et des possibilités de la ville. De plus, ils comprennent qu'ils sont appelés à jouer un rôle actif dans la recherche d'une solution concertée.

Les services de la ville minimisaient la situation suite à ce qu'ils avaient ressenti comme une agression injustifiée et mensongère (l'émission de télévision). Ils sont maintenant ouverts à suivre le respect du permis, voire même à revoir certaines conditions d'exploitation.

Quant à l'exploitant, actuellement, il clame son bon droit mais se doit d'envisager une concertation d'autant que de récentes intrusions sur son site se sont terminées par des coups de feu tirés par des jeunes et ayant touché la façade d'un des riverains, provoquant ainsi une course poursuite par la police. Il se doit donc de ne pas minimiser le risque d'incendie sur un site non surveillé et prendre les premières mesures de sécurité.

3.1.2. Les fiches-conseil

A l'occasion du **Salon des Mandataires** en février, **plus de 500 fiches-conseil** sur les thèmes de l'épuration, des plantations, et des incivilités environnementales **ont été remises aux communes présentes**.

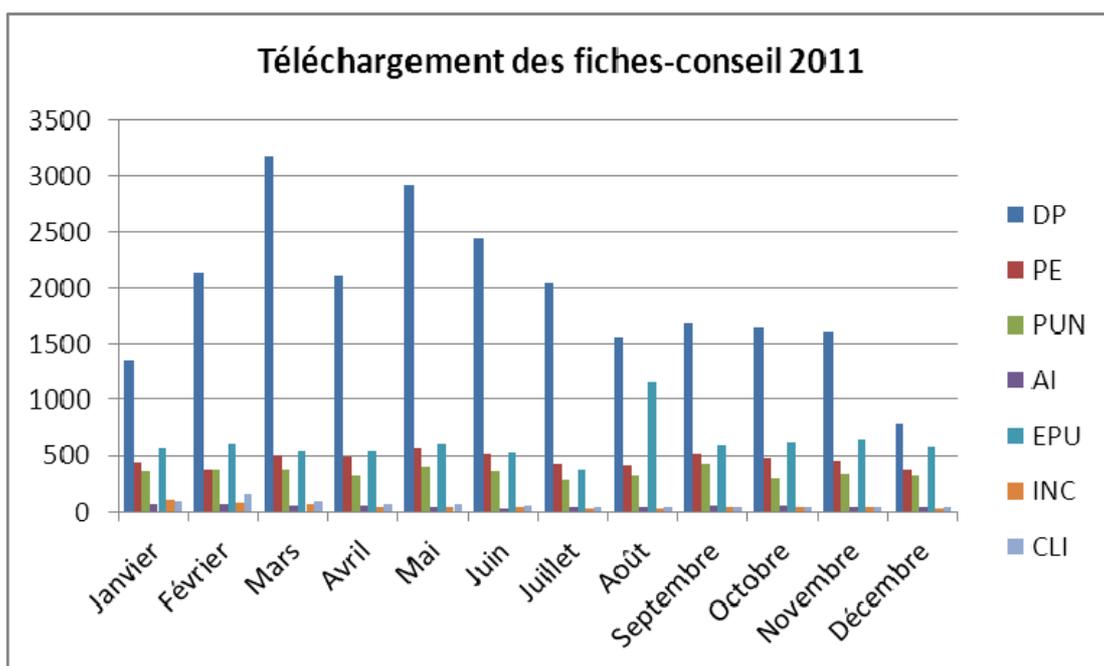
La fiche concernant les incivilités environnementales a été largement diffusée en particulier le 5 avril, à l'occasion de la journée organisée sur la thématique par l'UVCW. A cette occasion, la Maison de l'environnement a collaboré avec l'UVCW afin de pouvoir présenter et distribuer à l'ensemble des participants (environ 200) la fiche-conseil. 250 exemplaires ont été distribués et de nombreux contacts ont été pris pour approfondir certaines questions.

2011 était l'année internationale de la forêt. C'est pourquoi la Maison de l'environnement a souhaité traiter ce sujet d'actualité en **réalisant une fiche sur la circulation en forêt** et actualisant les règles en la matière. Cette fiche est d'autant plus importante qu'un nouveau code forestier est d'application depuis 2008. La fiche est maintenant réalisée, mise en page et illustrée (voir annexe 5).

Les actualisations en fonction des modifications législatives ont également été assurées. En particulier, l'information juridique touchant aux permis d'environnement et permis unique ayant fortement évolué ces derniers mois, une relecture complète de ces deux séries a été nécessaire.



Le tableau ci-dessous reprend le nombre de téléchargements effectués par mois sur le site d'Espace Environnement pour chaque série de fiches-conseil³ en 2011.



³ DP= distance de plantation ; PE = permis d'environnement ; PUN = permis unique ; AI = air ; EPU = épuration ; INC = incivilités environnementales ; CLI = changement climatique.

3.1.5. Le Centre de documentation

Le Centre de documentation d'Espace Environnement est un support important pour les activités de la Maison de l'environnement. Il centralise et met à la disposition des chargés de mission des documents leur permettant d'assurer leurs missions. Il est également à la disposition du public pour l'informer en environnement et sur d'autres thématiques y afférentes.

Les principaux sujets sont la protection de la nature et sa biodiversité, les jardins urbains, les espaces verts et d'agrément, la gestion des eaux, les contrats de rivière, les stations d'épuration, l'épuration individuelle, l'air et la pollution atmosphérique, le changement climatique, la pollution des sols, la gestion des déchets et leur prévention, les terrils, les législations environnementales, les liens entre environnement et santé, le développement durable, les éco-quartiers, l'Agenda 21...

Le Centre de documentation reçoit quelque 120 revues et newsletters. Elles sont dépouillées et les articles pertinents sont encodés dans une base de données, à savoir 429 articles pour l'année 2011.

Le Centre de documentation travaille de concert avec les chargés de mission de la Maison de l'environnement en leur fournissant deux types de services :

- une diffusion sélective des informations est pratiquée en fonction du profil documentaire de chacun. Ces informations régulières proviennent du dépouillement des revues, de newsletters, de la veille législative et informative sur Internet ;
- les éco-conseillers peuvent faire appel au Centre de documentation pour toute demande d'information, qu'il s'agisse de répondre à une question de la permanence, de mettre sur pied un événement, de rédiger une fiche ou de mettre à jour leurs connaissances.

De janvier à décembre 2011, le Centre de documentation s'est enrichi de 315 documents (livres, brochures, dépliants...). Le fonds évolue et suit les nouvelles thématiques de travail comme, par exemple, l'Agenda 21, les incivilités environnementales, les jardins partagés.

La documentation d'Espace Environnement est maintenant encodée sous le logiciel open source PMB. Les chargés de mission peuvent donc accéder eux-mêmes à la base de données, sans passer par la documentaliste, pour trouver rapidement l'existence d'un document et le consulter parfois directement sur leur écran (les documents qui sont sous format informatique sont conservés sur le serveur). La documentaliste est toujours disponible pour des recherches plus étendues.

Le Centre de documentation reçoit également des demandes émanant de l'extérieur. Il s'agit d'élèves à la recherche de documentation pour un travail scolaire, d'étudiants pour un mémoire, de particuliers ou d'associations organisant une animation ou une exposition ayant trait à l'environnement... C'est ainsi que 15 personnes nous ont contactés pour de la documentation en environnement ; soit nous avons pu les renseigner directement, soit elles se sont rendues sur place afin de consulter, sur rendez-vous, la documentation sélectionnée au préalable par la documentaliste.

3.2. Structuration et concertation

Définition de la mission :

- Prendre connaissance du dossier de manière approfondie ;
- Apporter une clarification de la matière (procédures, contexte, etc.);
- Structurer et organiser les parties ;
- Etablir et maintenir un climat de confiance entre les acteurs ;
- Créer un espace de dialogue entre acteurs (communes, exploitants, habitants, etc.) en animant des rencontres ;
- Faciliter les échanges et modérer les débats ;

Dégager des propositions concertées, afin d'aboutir à une résolution de conflit ou à la formulation d'un projet commun

La concertation est le moyen privilégié d'intervention de la Maison de l'environnement que ce soit dans le cas de la gestion d'un conflit, d'une procédure de consultation publique ou l'accompagnement de projets.

La concertation ne peut s'établir que sur base d'une **information claire et accessible** sur les procédures ainsi que sur la situation de terrain et les acteurs en présence. Les habitants doivent être accompagnés dans la durée afin de **s'impliquer et se mobiliser** dans le processus. A cette fin, les éco-conseillers proposent un accompagnement aux citoyens (information, structuration, formation...).

Par ailleurs, il est primordial que les expériences menées soient analysées, évaluées et capitalisées afin de mettre en œuvre les méthodologies les plus adaptées et de les faire connaître en vue de leur application à l'ensemble du territoire wallon.

Les demandes de concertation peuvent émaner des autorités communales ou régionales, des entreprises ou des habitants. Des concertations particulières sont menées dans le cas de demandes d'accompagnement de projet. En effet, la demande initiale consiste très souvent en des conseils d'aménagement, de structuration voire de règlements (tracer des sentiers de promenades, lancer un compost collectif, dessiner un jardin...).

La Maison de l'environnement, dans le cadre de sa mission, propose de structurer la demande en une démarche participative. Cela implique une approche plus globale, de mobiliser l'ensemble des acteurs pouvant être concernés et, avec ceux-ci, de chercher des solutions concertées. La validation de ces solutions passe par une analyse de leur caractère durable.

Cette méthodologie conduit non seulement à une **réponse inscrite dans la durée** portée par l'ensemble des acteurs mais aussi à un **apprentissage collectif à la participation** et au développement durable.

Exemple : Réaffectation d'un site soumis à des travaux de dépollution

Fin 2010, des travaux lourds de dépollution sont entrepris par SPAQuE sur un ancien site industriel nommé « les fonderies Allard », localisé à Charleroi. En janvier 2011, une riveraine de ce site prend contact avec la Maison de l'environnement. Elle a participé à la séance d'information organisée par SPAQuE en début de projet. Malgré tout, elle s'inquiète de voir disparaître des hectares (24 ha) de surfaces boisées. De plus, elle se demande si l'entreprise encore en activité au centre du site de dépollution pratique de façon légale. Elle se demande comment elle peut interpeller la ville et auprès de qui elle peut s'adresser. Elle souhaite par ailleurs mobiliser d'autres riverains.

Dans un premier temps, la Maison de l'environnement prend contact avec SPAQuE et la Ville de Charleroi afin de prendre connaissance de l'historique du dossier et des projets de réaffectation envisagés. Plusieurs discussions permettent de découvrir :

- que l'entreprise est dans une démarche de régularisation de son permis d'exploiter ;
- que la Ville envisage plusieurs zones différentes dans la réaffectation du site dont une part importante est attribuée à des espaces verts ;
- que la Ville prévoit d'informer à nouveau la population et, en particulier, le voisinage lorsque les travaux de dépollution seront terminés.

La Maison de l'environnement fait état de la situation auprès de la riveraine et lui communique les coordonnées des personnes avec qui des contacts ont été entrepris.

Désireuse de mobiliser le quartier, la riveraine demande des conseils pour savoir comment s'y prendre et favoriser la plus grande adhésion. Ainsi, plusieurs discussions téléphoniques permettront d'orienter au mieux la riveraine afin qu'elle puisse mettre en place une dynamique participative au sein de son quartier. Un comité de riverains sera constitué et ce dernier sera largement documenté de façon à pouvoir interpeller judicieusement les pouvoirs publics aux différentes étapes de la réhabilitation.

Ce dossier est un bel exemple d'implication active des citoyens concernant le développement et l'aménagement de leur cadre de vie. Il démontre qu'avec une bonne information et des conseils de structuration, les citoyens peuvent devenir des acteurs de leur cadre de vie.

3.3. Initiation et développement de projets

Définition de la mission :

- Cerner et identifier de nouveaux besoins ;
- Développer des méthodologies créatives et des outils pertinents ;
- Dynamiser les processus ;
- Evaluer et capitaliser les expériences.

3.3.1. Participer à la réflexion au sujet de l'Agenda 21

Depuis 2010, la Maison de l'environnement participe à cette réflexion avec différents acteurs, personnes ressources en terme d'Agenda 21 et de participation. Après avoir piloté un groupe de travail qui a permis de dégager des recommandations en termes de méthodologie, leviers d'actions et moyens pour favoriser la mise en œuvre d'Agenda 21 dans les communes wallonnes, la Maison de l'environnement a été conviée à un groupe de travail organisé par l'administration wallonne.

Ce groupe de travail s'est déroulé le 22 mars 2011.

3.3.2. Favoriser l'appropriation de l'outil Agenda 21 Local

Afin d'accompagner la mobilisation des élus, la Maison de l'environnement avait entrepris, dès 2009, la conception d'un outil d'aide à la décision à leur attention.

Il s'agit de dossiers présentant différentes initiatives favorables à une gestion durable du territoire. Ceux-ci présentent des arguments et des propositions de mise en œuvre. Ils sont agencés dans une farde décrivant, de manière synthétique et attractive, la notion de développement durable et d'Agenda 21 Local. Elle est accompagnée d'une note présentant des pistes pour que les communes s'approprient ces notions et les appliquent au niveau local.

Les premières fiches finalisées en 2010 sont : l'énergie, « les communes, une belle énergie », les jardins partagés, « Jardins communs hors du commun », trois fiches portent sur des thèmes touchant plus particulièrement à la biodiversité, les façades végétalisées, les toitures végétalisées et les prairies fleuries.

En 2011, la Maison de l'environnement s'est attachée à la diffusion de cette farde et à la rédaction de deux nouveaux dossiers.



Le document a été présenté à l'occasion du Salon des Mandataires lors d'une conférence à l'espace région le 10 février 2011. Les nombreux participants issus de l'ensemble du territoire wallon ont reçu un exemplaire de la farde. Durant les deux jours de ce salon, rendez-vous incontournable des mandataires communaux, la Maison de l'environnement a présenté ses services aux nombreux visiteurs qui ont fréquenté le stand d'Espace Environnement. A cette occasion, l'intérêt pour cet outil pratique a pu être mesuré, plus de 200 fardes ont été distribuées et de nombreux échanges et contacts ont été pris avec des mandataires et agents communaux.

La farde a également reçu un bon accueil auprès d'associations, services et institutions travaillant à la mise en œuvre du développement durable à l'échelon communal ou supra-communal. C'est ainsi qu'à leur demande, 50 exemplaires ont été mis à disposition de la Fondation Rurale de Wallonie, 170 pour les Contrats de Rivière, 80 pour les PCDN suivis par

la FRW, 10 pour ecoconso, 30 à l'attention des participants à la formation de l'Institut Eco-conseil, 10 pour l'UVCW et une vingtaine en réponse à des appels à la permanence téléphonique à différents fonctionnaires communaux .

Deux nouveaux dossiers ont été réalisés, il traite des sujets suivants :

- L'insertion de clauses sociales, environnementales et éthiques dans les cahiers des charges ;
- L'implication citoyenne (année européenne du volontariat).



La participation pour concevoir des projets en adéquation avec les réalités territoriales ? Une opportunité à saisir par les communes ?

De plus en plus, les citoyens manifestent leur volonté d'être écoutés, consultés et impliqués dans la gestion de leur cadre de vie.

Les dispositifs de participation sont exploités de façon croissante par les pouvoirs publics qui y voient une opportunité de répondre aux besoins des citoyens pour aller vers un développement plus durable. En effet, la participation est un des principaux moteurs pour intégrer dans une stratégie de développement durable.

La commune est l'autorité publique de proximité par excellence et le premier lieu d'émergence des diverses démarches participatives. En élargissant le nombre toujours plus élevé de mandataires dont les attributions comprennent la participation citoyenne

ou encore le nombre des procédures et dispositions légales qui fixent les règles de la participation citoyenne.

Divers mécanismes existent. Ils vont de la simple consultation à la mise en place de processus de coproduction. Les communes gagnent à donner la parole aux multiples forces vives de leur territoire.

Les démarches de participation citoyenne permettent d'améliorer la gouvernance au niveau local, au sens notamment où elles améliorent la circulation de l'information, elles instaurent un sentiment de confiance et améliorent la gestion locale à travers la mobilisation des acteurs. La participation constitue ainsi un levier de la citoyenneté active.



Chaque année, les pouvoirs publics belges procèdent à des travaux et des transactions de produits et de services pour un montant estimé à environ 15 milliards d'euros, soit approximativement à 4% du PIB. En 2009, l'ensemble des communes wallonnes ont réalisé pour 1 200,54 millions de dépenses.

Ce montant constitue donc un formidable levier pour contribuer à une politique de développement durable via une consommation responsable et des choix plus sociaux, environnementaux et éthiques dans les commandes publiques.

Certaines communes ont décidé d'intégrer des clauses spécifiques pour certains « petits » marchés. Les exemples les plus intéressants concernent l'achat de café labellisé, de papier recyclé ou écologique, de produits d'entretien écologiques. Il est normal d'envisager un changement étape par étape, et donc, de commencer l'intégration de clauses sociales, éthiques et/ou environnementales dans des cahiers des charges de « moindre » importance technique et financière. Mais cette étape est-elle franchie, pourquoi ne pas envisager l'intégration de telles clauses dans des cahiers des charges plus conséquents ? Pourquoi ne pas faire réviser l'école communale par une entreprise d'économie sociale ? Pourquoi ne pas faire intervenir le pacte communal par une entreprise de formation par le travail et d'y introduire la gestion différenciée, sans intrants chimiques ? Pourquoi ne pas habiliter les équipes techniques avec des événements éducatifs dans la dignité ? Et pour vos placements, pourquoi ne pas choisir des investissements éthiquement responsables ?

Les législations wallonnes, belges et européennes permettent de rendre ces dix figures et ouvrent la porte à l'intégration de clauses sociales dans tous les cahiers des charges, quels qu'en soient les montants.

Ces deux dossiers figurent en annexe 6 et 7 de ce rapport.

3.3.3. Les jardins partagés

Depuis plusieurs années, la Maison de l'environnement participe à l'émergence de la dynamique de jardins partagés en Wallonie. Cette action est structurée par une méthodologie participative permettant aux associations ou aux collectivités locales de s'approprier le projet et d'exprimer leurs points de vue. En effet, outre l'apport de biodiversité en ville, ces jardins encouragent l'éducation à l'environnement, la cohésion sociale, la réappropriation de l'espace public et du sentiment de citoyenneté. Ils offrent donc une pertinence environnementale, sociale et économique indéniable, en concrétisant les axes du développement durable. Ces expériences prennent tout leur sens lorsqu'elles sont portées à l'échelle d'une ville ou d'une commune par les élus, soutenues par les techniciens et déclinées sur le terrain par des associations, services publics ou groupes d'habitants. De cette façon, les acteurs se mettent alors en réseau d'apprentissage collectif et participatif.

La Maison de l'environnement s'attache à promouvoir les projets de jardins partagés en Wallonie. Pour ce faire, il est question d'initier des politiques communales en la matière et d'accompagner la mise en place de projets participatifs.

Plusieurs associations ou communes ont sollicité l'accompagnement de la Maison de l'environnement en 2011.

3.3.3.1. Communes

C'est ainsi que depuis le début de l'année, les communes de Florennes, La Louvière, Mouscron et Waimes ont demandé des informations et des conseils méthodologiques pour structurer des projets de jardins ou accompagner leur mise en place.

Un exemple : le potager du parc communal de Châtelet

La Commune de Châtelet, par le biais des responsables du plan de cohésion sociale, a sollicité la Maison de l'environnement pour une aide méthodologique et un suivi de la mise en place d'un jardin partagé. Ce projet, initié en 2010, est actuellement dans sa phase opérationnelle. La Maison de l'environnement a participé à une table ronde de l'ensemble des acteurs pour une évaluation après un an. Elle a également apporté son soutien à la mise en réseau de ce jardin avec des projets similaires en leur fournissant différentes informations et personnes relais.

Le jardin accueille de nombreux partenaires associatifs entre lesquels s'établissent des liens durables parallèlement à la production maraichère et l'aménagement du site.

3.3.3.2. Société de logement

Plusieurs demandes émanent de sociétés de logement. C'est ainsi que la société wallonne de logement, « A chacun son logis », « Le logis moderne », « La carolorégienne » et « Centre habitat » ont sollicité la Maison de l'environnement pour éclairer leur réflexion concernant les jardins partagés. Cette tendance nouvelle met en avant le fait que les jardins partagés peuvent constituer une réponse aux préoccupations économiques et sociales de ces sociétés de logement confrontées à la gestion souvent très coûteuse et difficile de leurs espaces verts mais aussi à l'insécurité qui y règne. Plusieurs de ces accompagnements et aide à la réflexion ont débouché sur des conventions d'accompagnement de jardins.

Un exemple : étude de faisabilité d'un jardin partagé sur un site géré par la SWL

La société wallonne de logement gère elle-même un patrimoine immobilier de plus de 100.000 logements. C'est ainsi qu'à Montignies-sur-Sambre, elle a rénové en profondeur une implantation industrielle en 42 logements.

La gestion du parc attenant est très coûteuse, une certaine insécurité règne et le parc n'est que très peu fréquenté par les locataires. La SWL envisage l'implantation d'un jardin partagé sur le site. Il s'agirait d'une expérience pilote qui pourrait être impulsée dans les 68 sociétés de logement dont elle assure la tutelle.

Après une première rencontre d'information et une visite sur le terrain, l'équipe de la Maison de l'environnement a remis une proposition de travail et de convention à la SWL. Cette proposition sera étudiée par le conseil d'administration.

3.3.3.3. Autres

Dans le cadre de l'assainissement et de la réhabilitation de sites industriels pollués, SPAQuE a souhaité des informations pour l'intérêt que représente ce type de jardins dans la réappropriation du territoire par les habitants et riverains.

De plus, SPAQuE est consciente des questionnements de plus en plus nombreux des habitants et mandataires publics concernant les possibilités de cultiver le sol dans ces régions post-industrielles, leur toxicité potentielle, les risques pour l'alimentation et la santé. C'est pourquoi, en l'absence d'études sur le sujet, après réflexion avec la Maison de l'environnement, SPAQuE désire étudier la situation wallonne avec la participation des jardins partagés et communautaires

3.4. Expertise

Définition de la mission :

- Transmettre son expérience de terrain à l'échelon régional ;
- S'impliquer dans des réflexions stratégiques à l'échelle de la Wallonie ;
- Intervenir dans des formations et colloques pour diffuser les méthodologies utilisées ;

Collaborer avec des écoles et centre de formation enseignant la gestion concertée de l'environnement

3.4.1. Participation à des groupes de travail ou commissions

Par le biais de la permanence, dans des processus de participation ou encore à l'occasion d'accompagnement de projets, la Maison de l'environnement travaille en étroite relation avec les acteurs de terrain (réseau associatif, communes, citoyens, etc.).

Dans le but de transmettre les expériences capitalisées et les informations recueillies auprès de ces acteurs de terrain, elle fait part de son expertise à différents niveaux :

- Le réseau d'associations « Association 21 » en intervenant et participant à différents groupes de travail en particulier :
 - ✓ Le développement durable vécu dans les pratiques des associations ;
 - ✓ Le lien entre habitat durable - environnement - mobilité - urbanisme ;
 - ✓ L'EIDDD (étude d'impact des décisions sur le développement durable) conçue comme une aide au processus décisionnel. L'enjeu est de mettre en relation ces décisions avec le constat des effets pervers de certaines mesures, sur le terrain social ou environnemental ;
 - ✓ Le lien entre alimentation et pauvreté ;
 - ✓ La précarité énergétique.
- Le CWEDD en participant aux assemblées plénières, à certains groupes de travail (notamment présidence du groupe de travail Alliance Emploi Environnement) et à la section « étude d'incidences ». Dans ce cadre, la Maison de l'environnement prend le rôle de rapporteur notamment pour les projets de lotissements, projets d'élevage, de développement urbain et de parc éolien. Ce travail permet de mettre en rapport et d'affiner les critères de durabilité environnementale, sociale, économique et urbanistique.
- Le réseau des jardins communautaires de Wallonie et région bruxelloise mis en œuvre par l'association « Le début des haricots ». La Maison de l'environnement fait partie du comité consultatif du réseau afin de favoriser les synergies et d'approfondir la réflexion entre les acteurs de terrain impliqués dans cette dynamique.

3.4.2. Intervention dans des colloques et formations

La Maison de l'environnement est régulièrement sollicitée pour présenter les lignes de son action ou pour exposer un sujet précis en matière d'environnement à l'occasion de colloques ou formations.

Ces occasions permettent de présenter les méthodologies utilisées pour favoriser la participation et la mobilisation citoyenne. Ce sont également de réelles opportunités pour échanger les expériences et constituer un réseau d'acteurs œuvrant pour un développement durable du cadre de vie.

En 2011, la Maison de l'environnement est intervenue dans différents colloques et formations.

- le 15 mars à Gembloux dans le cadre d'un cycle de formation organisé par le pôle de gestion différenciée à l'attention des techniciens communaux et conseillers en environnement ;
- le 22 mars à Charleroi dans le cadre de ce même cycle.

Un cycle complet de cette formation s'est déroulé dans les locaux d'Espace Environnement. A cette occasion les différents services de la Maison de l'environnement ont pu être présentés aux participants.

- le 8 novembre à Gembloux, à l'occasion d'une journée de formation organisée par le groupe de travail Benelux sur le thème de l'alimentation et la biodiversité

3.4.3. Encadrement et évaluation de stagiaires

En 2011, la Maison de l'environnement a

- accueilli une stagiaire en horticulture et maraîchage pour son travail de fin d'études portant sur le développement de la cohésion sociale dans les jardins partagés. De plus, au-delà de cette réflexion théorique, la stagiaire a complété les partenariats de terrain avec les jardins partagés en proposant des animations et conseils techniques.
- Permis l'encadrement de 3 stagiaires de l'Institut Eco-conseil, dont les sujets de stage étaient les suivants :
 - Elaboration du diagnostic et du plan d'action d'un Agenda 21 communal ;
 - Accompagnement du PCDN et du contrat de rivière, et mise en conformité du plan d'égouttage dans une commune ;
 - Suivi des dossiers éoliens dans un bureau d'étude ;

3.5. Communication et mise en réseau

Définition de la mission :

- Accroître la visibilité de la Maison de l'environnement en Wallonie ;
- Diffuser les outils de communication produits ;
- Entretenir des collaborations avec des relais institutionnels clés ;
- Exploiter la diffusion d'information par la presse ;
- Développer la communication par Internet (Site et Facebook).

Les activités développées par la Maison de l'environnement souffrent d'un relatif déficit de visibilité des communes wallonnes et du grand public. C'est pourquoi, en 2011, une attention particulière a été apportée à la communication. L'évaluation a montré une augmentation du nombre de dossiers traités à la permanence, l'augmentation du nombre de contacts avec des structures désireuses de monter des projets participatifs, et contacts avec la presse audiovisuelles plus fréquents.

3.5.1. Diffusion d'une plaquette de présentation Maison de l'environnement

Cette plaquette d'information présentant les missions, produits et services offerts par la Maison de l'environnement a été réalisée et diffusée dans sa version papier. Elle est également disponible en ligne pour téléchargement sur le site Internet d'Espace Environnement. La diffusion entamée en 2010 se poursuit activement en 2011. En particulier la participation au Salon des Mandataires a été l'occasion de prendre de nombreux contacts qui ont débouché sur des rencontres ultérieures (UVCW, CR, FRW)



3.5.2. Visibilité du siège de la Maison de l'environnement

Le siège de la Maison de l'environnement situé à Charleroi a été rendu plus visible grâce à des affiches de conseil et bonnes pratiques apposées dans un des valves du porche d'entrée. Ces affiches sont changées régulièrement. En 2011, quatre affiches ont occupé successivement les valves : l'incinération des déchets et les feux de jardins, les bouchons de liège, l'alimentation durable et les parasites sur les plantes d'appartement. Actuellement, une affiche sensibilisant aux langes lavables occupe les valves.



3.5.3. Diffusion d'information via le site Internet d'Espace Environnement et ses réseaux sociaux

L'actualité liée aux activités de la Maison de l'environnement est régulièrement publiée en page d'accueil du site Internet d'Espace Environnement, sous la rubrique « nouveautés », afin d'attirer l'attention de l'internaute.

Elle sera également relayée via la page Facebook d'Espace Environnement, qui compte chaque jour plus « d'amis » (403 amis au 31 décembre 2011). L'effet multiplicateur ainsi créé est non négligeable, de même que l'interactivité rendue possible par ce type de réseau social, qui permet à la Maison de l'environnement d'engranger en retour commentaires, suggestions et idées nouvelles à développer.

4. Annexes

- 4.1. Programme d'activités 2011**
- 4.2. Compte rendu du comité d'accompagnement du 04/03/2011**
- 4.3. Compte rendu du comité d'accompagnement du 08/09/2011**
- 4.4. Statistiques permanence**
- 4.5. Fiche « Le code forestier : un cadre pour respecter les différents rôles et fonctions de la forêt »**
- 4.6. Dossier « La participation, un outil de gestion »**
- 4.7. Dossier « Des cahiers des charges qui ont du sens »**

Urbanisme
Aménagement du territoire
Patrimoine
Mobilité
Environnement
Aménagements verts
Prévention des déchets
Santé et habitat
Santé et environnement



Espace Environnement ASBL

rue de Montigny 29 - BE-6000 Charleroi

Tél. : 071/300 300 - Fax : 071/509 678

E-mail : info@espace-environnement.be

Site Internet : www.espace-environnement.be